



04-06/03/2022

Date: 04.02.2023

Time: 17h00

Notification# 03 AMENDED

Document: 3.03a

From: The Clerk of the Course
To: Competitor car# 249
Cc: The Stewards of the Meeting
The Secretary of the Meeting
All other Competitors

Classic	X	Legend		Challenger		Youngtimer	
---------	----------	--------	--	------------	--	------------	--

FAITS :

Dans le cadre des Legend Boucles de Bastogne 2023, le 03/02/2023 à 21h, la Direction de Course a reçu un rapport du commissaire responsable de la Parade Expo obligatoire qui a eu lieu à Bastogne de 19h à 21h. Ce rapport indique que la voiture de l'équipage numéro #249 n'était pas présent sur la Parade Expo obligatoire.

Nonobstant, le concurrent avait demandé une dérogation au Commissaire de Relations avec les Concurrents, Mr. Baertsoen et au Directeur Adjoint, Mr. Chapa lors du Briefing. La raison c'était un problème mécanique sur sa voiture, et pourtant sa demande était acceptée.

INFRACTION :

L'article 14.1 du règlement Classic du Legend Boucles 2023 stipule qu'une exposition / parade obligatoire se déroulera le vendredi 3/02/2023 de 19h00 à 21h00. La présence des voitures est obligatoire sous peine d'une pénalité de 100pts.

DECISION :

La Direction de Course décide, en accord avec l'art. 14.1 du Règlement Particulier Classic du Legend Boucles 2023 de pénaliser de 100 points l'équipage numéro #249 Muller / Van Rijckevorsel sous réserve de la présentation des nouveaux éléments conformément à l'Article 14.3 du Code Sportif International.

Finalement, le Directeur de Course décide l'annulation de la Notification 03, car le concurrent avait reçu l'autorisation du Directeur de Course pour n'être pas présent lors de la Parade Expo Obligatoire.


Etienne MASSILLON
Lic. RACB 487
LE DIRECTEUR DE COURSE